

Département de l'EURE  
Arrt des ANDELYS  
COMMUNE DE  
**NEAUFLES-ST-MARTIN**  
27830 (EURE)

REPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

**ARRETE DU MAIRE**  
N°9

**CIRCULATION RÈGLEMENTÉE**

Le Maire de NEAUFLES SAINT MARTIN,

Vu le Code de la route et les textes subséquents,

Vu les articles L.131-3 et L.131-4 du Code des Communes,

Considérant qu'il importe dans l'intérêt de la sécurité publique de prendre des mesures nécessaires pour éviter les accidents pendant les travaux d'adduction électrique ENEDIS sur accotement Résidence Les Vignes, Impasse des Cygnes à NEAUFLES SAINT MARTIN 27830, à partir du 16 mars 2020 pour une durée de 24 jours.

Les travaux seront effectués par l'entreprise GLJ SARL - 16 rue de Metreville - 27600 AILLY représentée par Madame Marine DELABY.

**ARRETONS**

Article 1er : L'entreprise est autorisée à alterner la circulation par feux tricolores et à interdire le stationnement des véhicules légers et poids lourds dans l'emprise des travaux.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié et affiché dans la commune de NEAUFLES SAINT MARTIN.

Article 3 : Ampliation sera adressée :

- GLJ SARL - 16 rue de Metreville 27600 AILLY.

Fait à Neaufles Saint Martin, le 17 février 2020

Le Maire,  
Jean-Pierre FONDRILLE

